

Delémont, le 3 décembre 2018

RUBRIQUE « TRIBUNE »

UN PARC EOLIEN EXEMPLAIRE PAR ET POUR LES JURASSIEN-NES

Interpellé par la Tribune des lecteurs du 21.11.18 signée de M. Jean-Daniel Tschan, député PCSI, Le Noirmont, mais également Président de Librevent, le Conseil communal tient à apporter les corrections objectives qui s'imposent. En effet, Monsieur Tschan répand des propos mensongers sous le sceau de sa fonction de député. Le Conseil communal déplore ce comportement répréhensible.

Les différentes fonctions qu'occupe Madame Macchi-Berdat, conseillère communale, dans certains conseils d'administration le sont au seul titre de sa fonction de membre de l'Exécutif delémontain. Elle n'exerce ces fonctions ni à titre personnel, ni par intérêt privé.

Le Conseil communal précise également que le groupe de travail PSEol, composé de collaborateurs de l'Etat jurassien uniquement et nommés par le Gouvernement, a débuté son activité à fin 2012 et l'a terminée en septembre 2015, date de la mise en consultation de la Fiche du plan sectoriel éolien 5.06. Soit bien avant le mandat communal de Mme la Conseillère Murielle Macchi-Berdat qui a débuté le 1^{er} septembre 2016. De ce fait, et contrairement aux allégations de M. Tschan, le Conseil communal est à même de garantir la séparation des pouvoirs ainsi que l'absence de risques de collusion, dans une procédure démocratique digne de notre Etat de droit.

Le Conseil communal rappelle que la Ville s'est engagée dans la société Parc éolien Delémont SA depuis 2009, bien avant l'entrée en fonction de l'actuelle conseillère communale en charge du dossier. Cette société a justement été créée pour garantir les processus démocratiques et participatifs dans l'intérêt des collectivités et citoyens jurassiens concernés. A ce titre, Parc éolien Delémont SA n'a plus aucune activité depuis longtemps et ne débutera son travail qu'à l'entrée en force de la Fiche 5.06.

Quant au partenariat avec les Services industriels de Genève, il garantit justement toute la transparence requise des relations d'entreprises publiques. De plus, contrairement aux allégations de Monsieur Tschan, ce partenariat garantira une implication très forte des acteurs jurassiens. Ainsi la majorité de l'actionariat leur est d'ores et déjà réservée. Les citoyens jurassiens pourront eux aussi tirer profit de ce projet.

Pour conclure positivement, les autorités concernées par le projet éolien Haute-Borne–Bourrignon se réunissent déjà au sein d'un Comité de pilotage. Dans un état d'esprit constructif et respectueux de tous les partenaires et des processus démocratiques. Elles prennent conscience du défi majeur à relever dans la lutte contre le réchauffement climatique et pour le bien des générations futures.

Le Conseil communal